

Filière Officine

Responsable : Pr G. MARTI-MESTRES

Organisation de la DFASP2 - Officine :

L'année de DFASP2 (anciennement 5^{ème} année) correspond à l'année hospitalo-universitaire. Parallèlement au stage hospitalier (cf. paragraphe stage hospitalier), l'étudiant doit valider les UE suivantes :

Semestre 1

UE 1 - Dispensation du médicament et suivi pharmaceutique des patients

UE 2 - Activités spécialisées II – Dermocosmétique - Pharmacie Vétérinaire – Thermalisme

UE 3 : UE Risques sanitaires Environnementaux

UE 4 - Risques sanitaires environnementaux appliqués

Semestre 2

UE 5 - Education thérapeutique

UE 6 - Automédication et conseil à l'officine

UE 7 – Comptabilité gestion et management à l'officine

UE 8 - Management de la qualité

UE 9 - Pratique officinale : pharmacologie appliquée à la délivrance de l'ordonnance

Le stage hospitalier :

Au cours de la DFASP2 année hospitalo-universitaire (AHU), l'étudiant exerce des fonctions hospitalières. Les stages sont réalisés dans des unités de soins, des services de pharmacie et des services de biologie des centres hospitaliers régionaux, publics ou privés liés par convention à la Faculté. Les étudiants choisiront un groupe de 3 stages de 3 mois dans des services hospitalier différents, l'ordre de choix est fonction du mérite (résultats des années précédentes).

L'objectif de ce stage est de familiariser l'étudiant avec la prescription des médicaments et des analyses biologiques, de l'aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et de lui permettre d'assurer ses fonctions professionnelles ultérieures d'information, de vigilance et de gestion.

Le stage hospitalier est accompli à mi-temps sur 9 mois, pour la filière officine il débute en septembre pour se terminer fin mai, à raison de cinq demi-journées par semaine et le stagiaire perçoit une indemnité de fonction.